

Monsieur le recteur, Monsieur le Directeur des relations et des ressources humaines, monsieur le chef de la DPE, mesdames, messieurs,

Nous voici réunis pour une CAPA d'un nouveau genre, celle de la contestation de l'avis final établi lors des premiers rendez vous de carrière ayant eu lieu en 2017-2018 : 38 collègues ont demandé une révision de leur avis final dont une majorité à l'issue du 3^{ème} rendez-vous de carrière.

Les nouvelles carrières mises en place grâce au PPCR apportent des acquis indéniables : intégration des primes, révision des grilles indiciaires, réduction de la durée maximale pour atteindre le dernier échelon de la classe normale, garantie de pouvoir accéder à la hors-classe avec une carrière complète (c'était loin d'être le cas avec l'ancien fonctionnement !), la création d'un troisième grade avec la classe exceptionnelle.

Les nouvelles carrières ont permis une évaluation professionnelle repensée, se voulant plus formative, moins infantilisante, moins subie qu'auparavant. Malgré la crainte légitime de l'inspection, les rendez-vous de carrière représentent une attente forte de la profession en termes de reconnaissance professionnelle, de formation continue, d'accompagnement et de conseils.

La préparation du rendez-vous de carrière et plus particulièrement de l'entretien doit permettre de s'emparer de manière constructive et positive de cet espace de dialogue et d'échanges avec sa hiérarchie.

Malgré tout, l'articulation évaluation/avancement engendre de la déception chez les personnels dont les avis et les notifications ne permettront pas d'obtenir l'accélération de carrière espérée.

La rémunération et la promotion au mérite resteront incompréhensibles si elles ne correspondent pas aux ressentis positifs de l'entretien du rendez-vous de carrière : des ajustements sont donc urgents ! En effet, l'opacité dans l'attribution des appréciations finales ne permet pas aux collègues d'aborder sereinement cette nouvelle évaluation notamment en ce qui concerne le 3^{ème} rendez vous de carrière déterminant la promotion à la hors-classe.

Cette nouvelle philosophie de l'évaluation, bienveillante et constructive, doit permettre aux enseignants d'être reconnus comme des professionnels experts de leur pratique. On ne peut que se réjouir, au regard des tableaux statistiques transmis par la DPE, de la qualité de l'enseignement prodigué par nos collègues très nombreux à recueillir des avis excellents, très satisfaisants et satisfaisants ; mais qui en aurait douté ?

Dans la perspective de la formation tout au long de la vie, et en permettant à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière, ces rendez-vous de carrière doivent favoriser le développement personnel et professionnel de tous les enseignants et non le ressenti et l'amertume face à des appréciations incompréhensibles car injustement contingentées.

Je vous remercie.